

Brest à Pied et à Vélo - BaPaV

19 rue Bruat
29200 Brest
contact@bapav.org
09.81.62.70.20
06.59.75.70.84

Brest Métropole
**À l'attention de Monsieur le
Président**
24 rue Coat ar Gueven
CS73826
29238 Brest Cedex 2

Brest, le 28 février 2024

Objet : Demande d'information sur l'application du code de l'environnement pour vos travaux de rénovation **rue Amiral Réveillère**

Courrier recommandé

Monsieur le Président, Monsieur le Maire,

Nous avons constaté la rénovation récente, de la rue Amiral Réveillère, ainsi que l'absence d'aménagements cyclables dans cette rue.

Ces travaux nous semblent avoir, au regard de la jurisprudence, une consistance et une nature permettant de les qualifier de rénovation au sens de l'article L228-2 du Code de l'Environnement (modification de places de stationnement, création d'une gare routière, modifications de trottoirs, élargissement de chaussée).

Cette voie urbaine n'étant ni une autoroute ni une voie rapide, il vous appartient donc de mettre au point des itinéraires cyclables dans ce secteur. Nous souhaitons connaître la forme que prendront les aménagements de ces itinéraires, parmi la liste limitative prévue par la loi (pistes, bandes cyclables, voies vertes, zones de rencontre).

Nous vous rappelons que la jurisprudence établit que "les besoins et contraintes de la circulation" ou encore une "zone 30" ne peuvent justifier l'absence de tels aménagements mais seulement le choix entre ceux-ci.

Un des buts de notre association étant "de veiller au bon usage de l'argent public dans le domaine des transports et des déplacements", nous préférierions que ces aménagements soient mis au point avant de nécessiter des coûts supplémentaires.



Nous restons à votre disposition, si vous le désirez, pour étudier avec les services de la métropole la meilleure façon, pour les usagers de l'espace public et pour les finances de la métropole, de respecter la loi.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'association BaPaV

